

Réforme des retraites : vers une hausse de l'âge de départ et du niveau des pensions

- Selon l'étude d'impact du projet de loi, l'âge de départ moyen à la retraite des générations 1975 à 1980 serait peu modifié par la réforme, mais il progresserait ensuite. Il atteindrait 65 ans et 2 mois pour la génération 2000.
- Le niveau des pensions progresserait plus vite, en particulier pour les moins aisés.

Lundi 20 janvier 2020 **Les Echos**

SOCIAL

Solveig Godeluck

@Solwii

et Etienne Lefebvre

@e_lefebvre

Age pivot, âge d'équilibre ou âge du taux plein : quel que soit le nom de cette nouvelle borne d'âge dans le système de retraite, on n'a pas fini d'en parler. Après le psychodrame entre le gouvernement et la CFDT qui s'est soldé il y a quinze jours par la décision de biffer cette mention du projet de loi jusqu'à 2037, la polémique a refait surface via une étude d'impact non définitive dont des extraits ont été révélés par « Le Monde » samedi.

De fait, selon l'étude d'impact globale, que « Les Echos » se sont procurée, l'âge d'équilibre aura des effets sensibles sur les comportements. Lorsque les premières générations touchant une pension universelle seront en âge de la réclamer (génération 1975, en 2037), l'âge d'équilibre serait de 65 ans. « Cet âge, purement conventionnel, correspond à l'âge de départ au taux plein pour une personne ayant commencé son activité professionnelle à 22 ans et ayant validé toute sa vie 4 trimestres par an, soit 43 années, la durée exigée pour le taux plein pour la génération née en 1975 », indique l'étude. L'âge d'équilibre augmenterait ensuite d'un mois par génération, « sous l'hypothèse que l'espérance de vie progresse d'un mois et demi par an » (tendance projetée par l'Insee).

30 % des assurés avanceraient leur départ

L'âge d'équilibre pourrait ainsi, théoriquement, atteindre 67 ans autour de 2060. « Mais c'est purement conventionnel », plaide une source gouvernementale. On prolonge le trait en fonction des projections d'espérance de vie, en appliquant la règle décidée il y a vingt ans : les deux tiers du gain d'espérance de

vie doivent être consacrés au travail, et un tiers à la retraite. Que veut dire un âge de départ en 2060 ? Qui en 1980 aurait pu prédire les âges de 2020 ? » interroge cette source, qui préfère recentrer le débat sur des années à la portée du législateur actuel.

De fait, l'instauration de cet âge, assorti d'un malus de 5 % par an en cas de départ précoce et d'un bonus de 5 % par an en cas de départ au-delà, « conduirait environ la moitié des assurés à modifier leur comportement de départ », souligne l'étude. Pour l'autre moitié, l'âge de départ ne serait pas modifié.

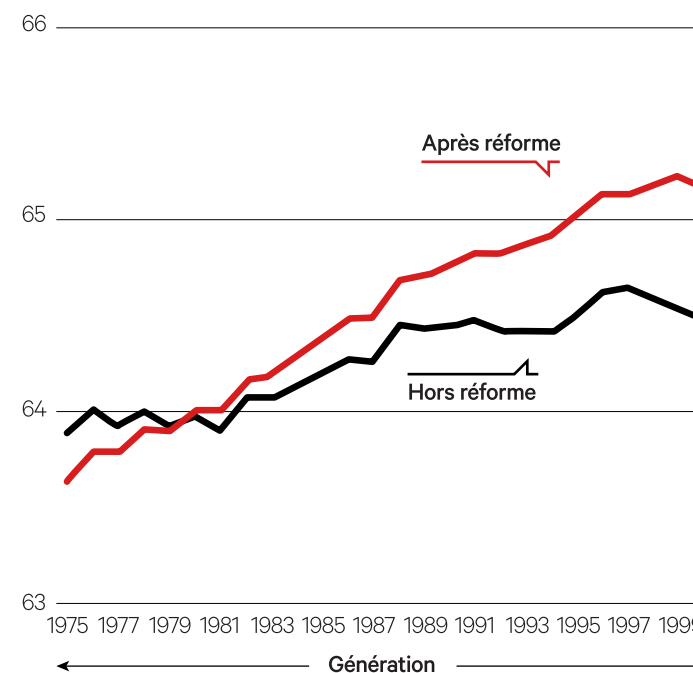
Selon les projections de la CNAV (assurance-vieillesse), environ 20 % des assurés reculeraient leur âge de départ, de deux ans et demi en moyenne pour la génération 1975 et de trois ans pour la génération 1999. Inversement, 30 % des assurés avanceraient leur départ, de deux ans en moyenne pour la génération 1975 et de seulement un mois en moyenne pour la génération 1999. Ceux qui anticiperaient leur départ sont ceux qui, dans le système actuel, sont obligés d'attendre parfois jusqu'à 67 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein (sans décote).

Pour la génération 1990, neuf assurés sur dix du premier quartile percevront une pension significativement supérieure.

Au total, en prenant en compte les décalages dans les deux sens, l'âge moyen de départ serait légèrement plus bas après la réforme qu'avant la réforme pour la génération 1975, à un peu moins de 64 ans, mais il progresserait ensuite plus vite. Les courbes se croiseraient pour la génération 1980. Puis, l'âge moyen de

Les principaux effets de la réforme

Age moyen de départ



départ « atteindrait 64 ans et 7 mois pour la génération 1990 et 65 ans et 2 mois pour la génération 2000, contre 64 ans et 6 mois environ dans le système actuel pour ces générations. »

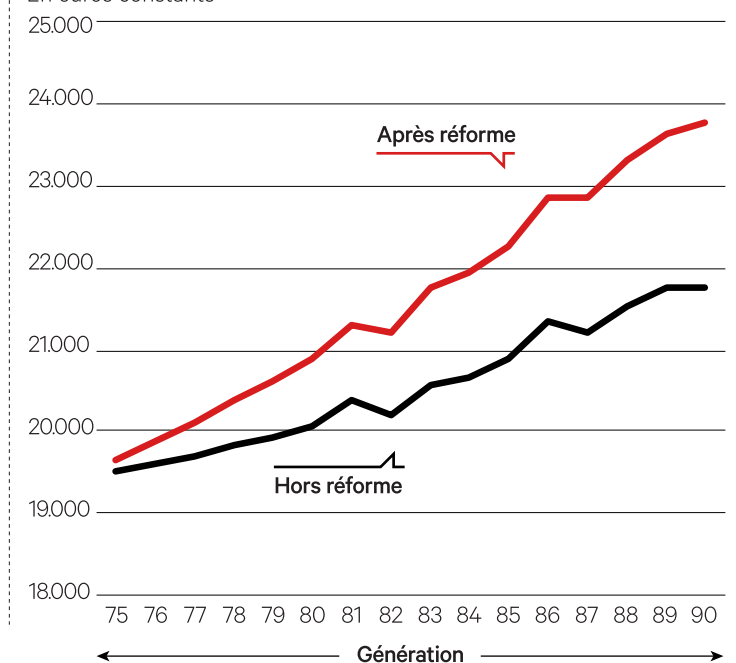
Point crucial sur lequel le gouvernement ne manquera pas d'insister : cela se traduira par des « gains très significatifs de pension ». Exemple : les assurés de la génération 1999 qui devront prolonger leur durée d'activité de trois ans verront leur pension augmenter de 20 %. En moyenne, la pension de l'ensemble de cette génération 1999 progresserait « d'environ 5 % » par rapport à la situation sans réforme.

La CNAV a aussi fait des estimations par quartile. Il en ressort que les 25 % des assurés qui auraient

perçu, avant réforme, les pensions les plus faibles (« premier quartile »), « bénéficieront particulièrement de la réforme ». Pour la génération 1990, près de la moitié des assurés du premier quartile pourront anticiper leur départ et neuf sur dix percevront une pension significativement supérieure, grâce au minimum de pension plus élevé et à la fin de la prise en compte de la durée de cotisation pour bénéficier du taux plein. Toujours pour cette génération, la pension moyenne du premier quartile augmenterait de 44 %, à 9.100 euros, contre +12 % pour le deuxième quartile (à 17.300 euros), +5 % pour le troisième (à 25.200 euros) et +6 % pour le quatrième (à 43.600 euros). ■

Pension annuelle moyenne de droit direct

En euros constants



« LES ÉCHOS » / SOURCE : ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET DE LOI RETRAITE